MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 06 octobre 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220929-D00695210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 37. Actualisation de la liste des emplois permanents

Délibération n° 2022/006952

37

Actualisation de la liste des emplois permanents

Création d'un emploi d'adjoint administratif et suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts
Création de 3 emplois d'auxiliaire de puériculture et suppression de 3 emplois d'Assistante Maternelle à la Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'adjoint administratif et la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à la direction Biodiversité et Espaces Verts ainsi que la transformation de 3 emplois d'assistante maternelle en emplois d'auxiliaire de puériculture à la Direction de la Petite Enfance.
Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

I. Création d'un emploi d'adjoint administratif et suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à la direction Biodiversité et Espaces Verts

A/ Contexte :

L'accroissement des missions liées à la mise en œuvre de la transition écologique au sein de la collectivité, l'accroissement des budgets (budget d'investissement doublé depuis le début du mandat pour les opérations de lutte contre les îlots de chaleur urbains, budget de fonctionnement augmenté de 25 % pour faire face à l'accroissement des surfaces en gestion), du nombre de marchés publics passés par la direction génèrent un accroissement de la charge de travail du secteur ressource. Ce secteur est actuellement composé de quatre chargées de gestion (RH et secrétariat, budget, marchés publics, relation usagers) pour lesquelles l'exécution des missions de secrétariat, de standard, de suivi budgétaire s'en trouvent dégradée impactant le bon fonctionnement du secteur entier et de la direction.

Cet emploi sera financé par la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier) à l'Orangerie, poste libéré du fait de la montée en compétences de l'agent sur le poste de chef de secteur.

B/ Evolution envisagée :

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), catégorie C, de la filière administrative, grade de référence adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet et de supprimer un emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier), de catégorie C, grade de référence agent de maîtrise principal dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

L'emploi créé financera un poste affecté à la Direction Biodiversité et Espaces Verts et aura pour mission :

- Assurer les missions de standard, d'accueil téléphonique et physique, de secrétariat,
- Assurer la préparation et la diffusion des courriers en lien avec l'ensemble du secteur ressource et tous les services gestionnaires de la direction,
- Se charger de l'archivage physique des dossiers,
- Apporter une assistance et un soutien aux chargées de gestion,
- Opérer la saisie d'avis, d'évaluation, de base de données sur différents progiciels ou logiciels de la collectivité (oxalis, norméa...).

II. Création de 3 emplois d'auxiliaire de puériculture et suppression de 3 emplois d'assistante maternelle à la direction de la Petite Enfance

A/ Contexte :

Le décret du 30/08/21 relatif à l'accueil de la petite enfance prévoit la mise en place de poste de direction adjointe au sein des crèches de 60 places et plus à compter du 1er septembre 2022. Si la crèche de Battant s'est vue dotée de cette fonction lors de la rentrée 2021 et du nouvel agrément de 68 places, 4 autres établissements municipaux sont concernés : Bersot, Epoisses, Montrapon et Orchamps. Compte tenu de la fermeture pour travaux à l'été 2023, la crèche St-Ferjeux voit son agrément ramené temporairement à 59 places. La crèche Orchamps dispose d'un directeur adjoint issu temporairement du volant de remplacement compte tenu de sa fermeture planifiée pour travaux à l'été 2024. Concernant les 3 autres établissements (Bersot, Epoisses et Montrapon), il est créé des postes de direction adjointe ouverts aux éducateurs jeunes enfants en fonction au sein des équipes de crèches. Afin de maintenir le taux d'encadrement des enfants, ces agents seront remplacés par des auxiliaires de puériculture.

Ces emplois seront financés par la suppression de 3 emplois d'Assistante Maternelle suite à des départs en retraite.

A leur réouverture après travaux, les crèches St-Ferjeux puis Orchamps bénéficieront de postes financés par des départs à la retraite d'assistantes maternelles.

B/ Evolution envisagée :

Il est proposé de créer 3 emplois d'auxiliaire de puériculture, catégorie B, de la filière médico-sociale, grade de référence auxiliaire de puériculture de classe supérieure, à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon et de supprimer 3 emplois d'assistante maternelle, sans catégorie.
Les emplois créés financeront des postes affectés à la Direction de la Petite Enfance et auront pour missions :

- Accueil des enfants, parents ou substituts parentaux,
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants,
- Aide aux enfants dans l'acquisition de l'autonomie,
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants,
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène,
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement.

III. Liste des Emplois Permanents après mise à jour :

Tous budgets :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	*dont emplois à Temps Complet*	Emplois ouverts après mise à jour
Budget Principal	2013	*1543*	2013
BA Archéologie préventive	3	*3*	3
BA Forêts	7	*7*	7
Somme :	**2023**	***1553***	**2023**

Budget principal :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	*dont emplois à Temps Complet*	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour
Emplois Fonctionnels		**1**	*1*		**1**
Directeur général adjoint	A	1	*1*		1
Filière administrative		**235**	*235*		**236**
Administrateurs Territoriaux	A	1	*1*		1
Attachés Territoriaux	A	61	*61*		61
Rédacteurs Territoriaux	B	83	*83*		83
Adjoints administratifs territoriaux	C	90	*89*	+1	91
Filière animation		**466**	*59*		**466**
Animateurs territoriaux	B	37	*37*		37
Adjoints territoriaux d'animation	C	429	*22*		429
Filière culturelle		**169**	*169*		**169**
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	2	*2*		2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8	*8*		8
Directeurs établ. ter.enseign. artistique	A	1	*1*		1
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	A	15	*15*		15
Bibliothécaires territoriaux	A	12	*12*		12
Professeurs ter. enseignement artistique	A	12	*12*		12
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	B	51	*51*		51
Assistants Territ. Enseignt Artistique	B	4	*4*		4
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	64	*61*		64
Filière médico-sociale		**152**	*152*		**152**
Médecins territoriaux	A	1	*1*		1
Puéricultrices territoriales	A	10	*10*		10
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	2	*2*		2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	1	*1*		1
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	1	*1*		1
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	136	*136*	+3	139
Auxiliaires de soins territoriaux	B	1	*1*		1
Filière Médico-Technique		**3**	*3*		**3**
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	*2*		2
Techniciens Paramédicaux Territoriaux	B	1	*1*		1

Filière Sécurité (Police Municipale)		**70**	*70*		**70**
Chef de service de Police Municipale	B	6	*6*		6
Agents de police municipale	C	64	*64*		64
Filière Sociale		**130**	*130*		**130**
Assistants terr. socio-éducatifs	A	2	*2*		2
Educateurs terr. de jeunes enfants	A	29	*29*		29
Agents ter. spécialis. écoles maternelles	C	93	*93*		93
Agents sociaux territoriaux	C	6	*6*		6
Filière sportive		**25**	*25*		**25**
Conseillers ter. activités physiq.et sport.	A	4	*4*		4
Educateurs territoriaux des APS	B	21	*21*		21
Filière technique		**748**	*687*		**747**
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1	*1*		1
Ingénieurs territoriaux	A	30	*30*		30
Techniciens territoriaux	B	48	*48*		48
Agents de maîtrise Territoriaux	C	85	*85*	-1	84
Adjoints techniques territoriaux	C	584	*527*		584
Hors Filière		**14**	*12*		**14**
Assistant.e.s maternel.le.s		14	*12*	-3	11
		2013	***1543***		**2013**

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément à la loi du 26 janvier 1984.
Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.
Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité règlementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au sein de la direction Biodiversité et Espaces verts,**

- **autorise la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier) au sein de la direction Biodiversité et Espaces Verts,**

- **autorise la création de 3 emplois d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance,**

- **autorise la suppression de 3 emplois d'assistante maternelle au sein de la Direction de la Petite Enfance,**

- **adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de cette évolution sur le budget principal,**

- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**

- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.**

La Secrétaire de séance,

Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.